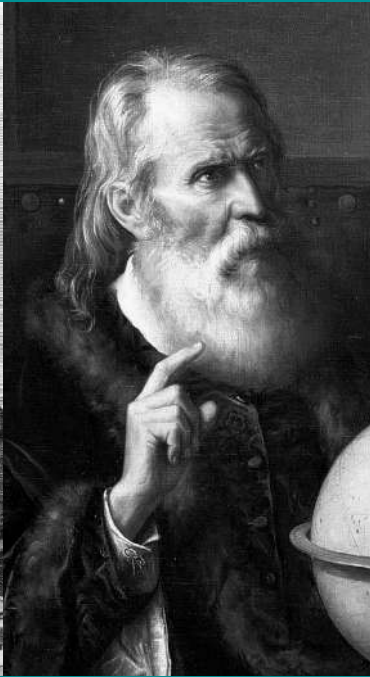
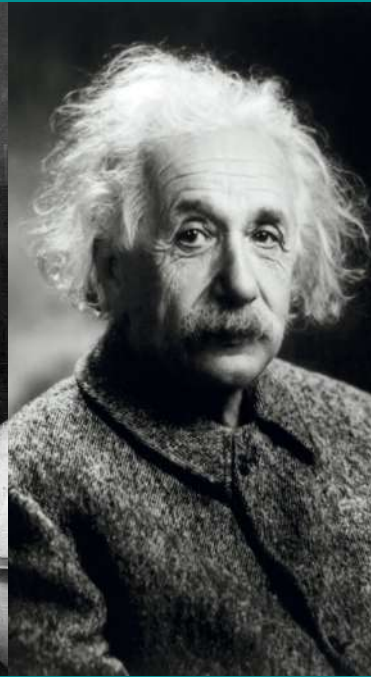




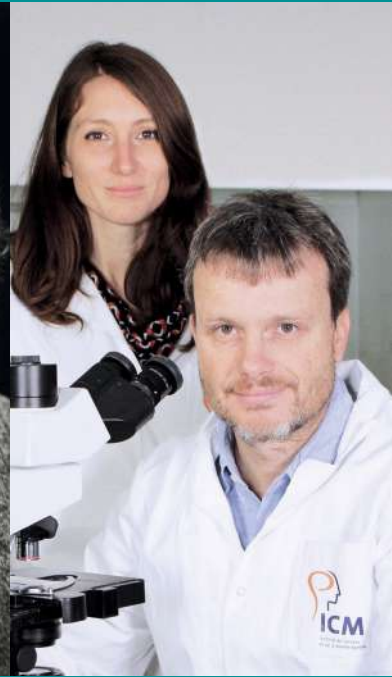
> Archimède



> Galilée



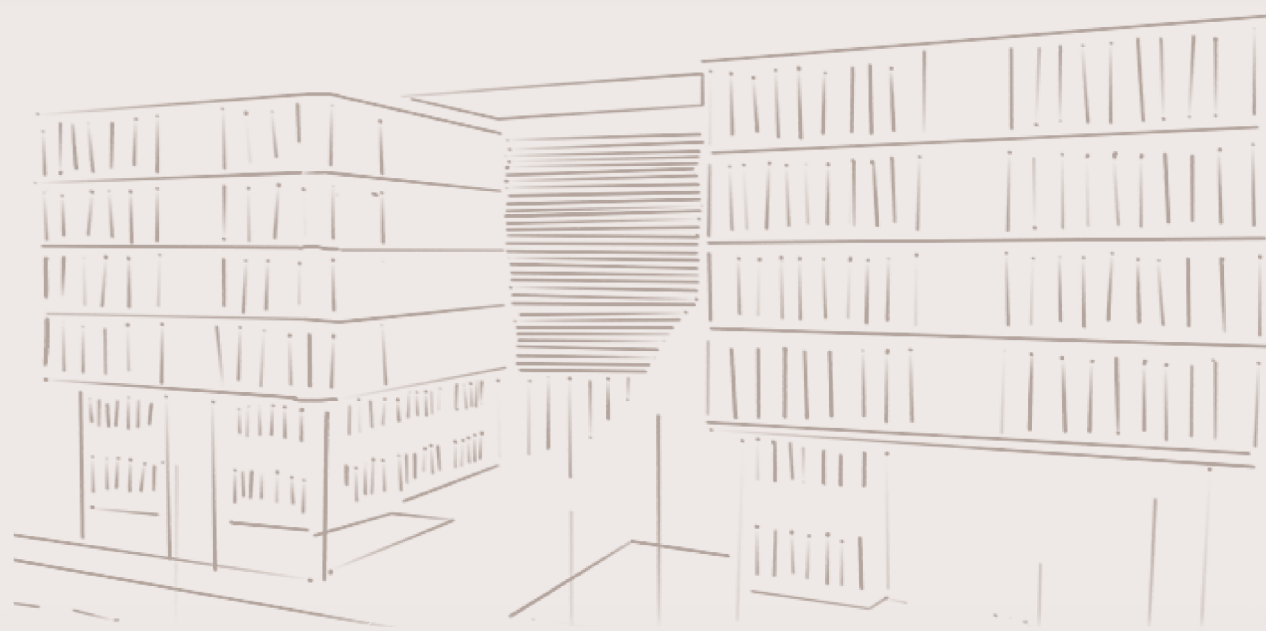
> Albert Einstein



> Chercheurs à l'ICM

**VOTRE LEGS À L'INSTITUT DU CERVEAU
ET DE LA MOELLE ÉPINIÈRE
VA CHANGER LE COURS DE L'HISTOIRE**

CHERCHER, TROUVER, GUÉRIR, POUR VOUS & AVEC VOUS.



SOMMAIRE

| | |
|--|---------|
| L'ICM, UN INSTITUT UNIQUE ET INNOVANT pour vaincre les maladies du système nerveux | P. 4-5 |
| UNE COMMUNAUTÉ ENGAGÉE POUR LA RECHERCHE | P. 6 |
| SOUTENEZ LA RECHERCHE POUR DEMAIN | P. 7 |
| TOUT SAVOIR SUR LE LEGS • Que pouvez-vous léguer ? • Les différentes formes de legs • Rédiger votre testament • Nos conseils pour bien préparer votre succession | P. 8-11 |
| LA DONATION EN DÉTAIL • Les différentes formes de donations • Les avantages fiscaux | P. 12 |
| L'ASSURANCE-VIE À LA LOUPE • Un fonctionnement simple • Trois possibilités | P. 13 |
| TRANSMETTRE EN TOUTE CONFIANCE • Nos réponses à vos questions | P. 14 |



ENSEMBLE, PRÉPARONS VOTRE PROJET DE TRANSMISSION

Depuis sa création en 2010, l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière est devenu une référence mondiale de la recherche médicale en neurosciences et poursuit avec succès la même ambition : être à l'origine de nouvelles thérapies qui soigneront les maladies et traumatismes du système nerveux.

Les enjeux de la recherche sur le cerveau sont extrêmement forts, notamment avec le vieillissement de la population, et la société toute entière doit faire face à de nombreux défis pour « bien vieillir ».

En transmettant tout ou partie de votre patrimoine à l'ICM, vous vous inscrivez dans la longue histoire des grandes avancées scientifiques : celles qui permettront demain de guérir les maladies du système nerveux, et de vieillir dans les meilleures conditions.

Faire un legs, une donation ou inscrire l'ICM dans son contrat d'assurance-vie est un acte d'engagement fort mais aussi une démarche qui requiert réflexion et conseils.

Cette brochure vous fournira des premiers éléments d'information. Et pour vous accompagner dans votre projet de générosité, vous pouvez contacter Carole Clément, votre contact privilégié à l'ICM, dont vous trouverez les coordonnées en page 7. Elle se tient à votre disposition pour vous éclairer, vous écouter et répondre à toutes les questions que vous vous posez.

Associer votre nom à notre cause est un soutien fondamental pour aider nos 700 chercheurs, médecins et scientifiques à découvrir de nouveaux traitements. C'est un geste formidable qui peut contribuer à changer le cours de l'histoire et la vie de milliers de malades.

*Ensemble, nous préparons l'avenir.
Merci.*

Professeur Gérard Saillant
Président de l'Institut du Cerveau
et de la Moelle épinière



L'ICM, UN INSTITUT UNIQUE ET INNOVANT POUR VAINCRE LES MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX

1 PERSONNE SUR 8 EST CONCERNÉE EN EUROPE PAR UNE MALADIE DU SYSTÈME NERVEUX

Alzheimer, Parkinson, SLA, sclérose en plaques, épilepsie, tumeurs cérébrales, AVC, tétraplégie, dépression, TOC, maladies neurologiques rares...

En l'absence de traitements capables de les éradiquer, et avec l'allongement de la durée de vie, comprendre et soigner ces maladies constituent un enjeu majeur pour le XXI^e siècle.

■ UN CENTRE DE RECHERCHE DONT L'ORGANISATION INCARNE L'INNOVATION

Créé en 2010, l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (ICM) est sans équivalent dans le monde, innovant dans sa conception comme dans son organisation.

En réunissant en un même lieu malades, médecins et chercheurs, l'objectif est **de mieux comprendre le fonctionnement du cerveau** et de permettre la mise au point rapide de **traitements pour les maladies et traumatismes du système nerveux.**

Venus de tous les horizons et de tous les pays, les meilleurs scientifiques y développent les recherches les plus à la pointe dans le domaine des neurosciences.



Une implantation stratégique

au cœur de l'Hôpital Pitié-Salpêtrière à Paris, lieu de référence pour la neurologie



22 000 m² de laboratoires pour la recherche



700 chercheurs, médecins et experts en neurosciences

réunis au sein de **28 équipes** de recherche, qui couvrent l'ensemble du champ des maladies du cerveau et de la moelle épinière



26 plateformes technologiques

d'exploration moléculaire et cellulaire



1 centre d'investigation clinique

où sont testés et évalués de nouveaux outils diagnostiques et traitements



1 incubateur avec 20 start-up innovantes



■ LES 5 PILIERS DE L'ICM POUR CHERCHER, TROUVER ET GUÉRIR

1 • UNE RECHERCHE TRANSLATIONNELLE

C'est l'aller-retour entre la recherche fondamentale et la recherche clinique. Elle permet aux patients de bénéficier plus rapidement des innovations diagnostiques et thérapeutiques. Elle est la base de la recherche menée à l'ICM.

2 • UNE RECHERCHE MULTIDISCIPLINAIRE

Chercheurs, médecins, biologistes, pharmacologues, mathématiciens, ingénieurs, physiciens... l'ICM réunit des profils multidisciplinaires qui travaillent en étroite collaboration.

3 • UNE RECHERCHE TRANSVERSALE

Une découverte réalisée pour une maladie du système nerveux peut être à l'origine d'avancées sur les autres pathologies, c'est pourquoi le modèle ICM prône une recherche décloisonnée où des projets transversaux sont développés.

4 • UNE RECHERCHE INNOVANTE

À travers ses start-ups incubées qui développent au plus vite des solutions thérapeutiques avec des chercheurs, l'ICM se différencie et marque sa volonté d'explorer toutes nouvelles formes d'innovations (brevets, partenariats industriels...).

5 • UNE RECHERCHE ATTRACTIVE

L'ICM collabore avec des centres de recherche étrangers de renommée internationale et attire de jeunes chercheurs talentueux du monde entier souhaitant participer à ce qu'ils considèrent comme la plus grande aventure scientifique et humaine de notre temps.

NOS VALEURS

• EXCELLENCE SCIENTIFIQUE

Les meilleurs chercheurs sont impliqués, l'objectif est de trouver.

• AU SERVICE DES PATIENTS

Réunir les malades, les médecins, les chercheurs et l'entrepreneuriat, pour avancer plus vite que la maladie.

• FLEXIBILITÉ

Pour permettre à la créativité scientifique de s'exprimer.

• OUVERTURE

Créer un foyer d'échanges, favoriser le dialogue avec la société civile et les partenaires industriels.

• TRANSMISSION DES SAVOIRS

À l'échelle nationale et internationale.

• ACCÉLÉRATION

Afin d'appliquer les solutions de demain dans les meilleurs délais.

UNE COMMUNAUTÉ ENGAGÉE POUR LA RECHERCHE

L'ICM est avant tout une aventure humaine. Chercheurs, médecins, biologistes, pharmacologues, mathématiciens, ingénieurs, physiciens, informaticiens, techniciens, professions paramédicales... l'ICM réunit des femmes et des hommes engagés qui travaillent main dans la main au bénéfice des patients.

→ Nos équipes comptent sur vous pour accélérer leurs découvertes



J'ai découvert un enrichissement incroyable basé sur les échanges entre recherche fondamentale et clinique.

J'ai décidé de rejoindre l'ICM après plusieurs années de recherche passées dans un grand laboratoire à Londres. La qualité de mon travail a radicalement changé car je côtoie désormais au quotidien des neurobiologistes et des pharmacologues qui m'enrichissent par leurs approches différentes des miennes. En croisant leurs connaissances des mécaniques fondamentales avec mes résultats cliniques, j'ai la possibilité de développer de véritables projets de recherche translationnelle et j'avance plus vite. L'ICM est une chance unique ! Votre générosité est essentielle pour continuer à avancer.

Dr Benedetta Bodini

Neurologue et chercheuse INSERM à l'ICM



L'avenir est très probablement dans cette capacité à allier les énergies et les connaissances.

L'ICM est situé au cœur de l'hôpital, à quelques mètres du service orthopédique et traumatologique que je dirige. Cette proximité géographique est très pratique : c'est aussi trivial que ça. Elle me permet compte tenu de la complexité de mon emploi du temps à l'hôpital de participer à la recherche fondamentale menée par l'ICM sur la moelle épinière. C'est exceptionnel de pouvoir passer du bloc opératoire et de mes consultations avec mes patients à l'étude de la moelle épinière en laboratoire. Je suis convaincu que, grâce à votre généreux soutien, ces interactions entre chercheurs et chirurgiens profiteront aux patients.

Pr Hugues-Pascal Mousselard

Chirurgien - Chef de service Chirurgie Orthopédique et Traumatologique à l'Hôpital de la Pitié-Salpêtrière

SOUTENEZ LA RECHERCHE POUR DEMAIN

D'importantes avancées ont été faites dans le domaine de la neurologie mais il reste encore beaucoup à explorer. En transmettant votre patrimoine à l'ICM par un legs, une donation ou un contrat d'assurance-vie, vous portez à nos côtés l'espoir de prévenir, réparer et un jour guérir les maladies du cerveau et de la moelle épinière. Vous contribuez ainsi à rendre l'avenir meilleur pour des milliers de personnes.

→ NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS VOTRE PROJET

Que vous soyez déjà donateur de l'ICM ou que vous découvriez notre institut, je me tiens à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet de transmission.

- Quelle que soit votre situation familiale et patrimoniale, j'aurai à cœur de vous renseigner et prendrai le temps d'étudier votre demande afin de m'assurer que l'ICM est en mesure de respecter tout engagement pris envers vous.
- Si vous le souhaitez, je vous mettrai en rapport avec des experts pour répondre à toutes vos questions techniques, notamment sur les aspects patrimoniaux et fiscaux.
- Quel que soit votre projet, son avancement, n'hésitez pas à me contacter. Nos échanges restent confidentiels et sans aucun engagement de votre part, dans un lien de confiance indispensable à ce geste fort qu'est la transmission de patrimoine.
- Je suis à votre disposition, selon le rythme et les modalités d'accompagnement que vous souhaitez : par téléphone, courrier, email ou sur rendez-vous.




Carole Clément

Responsable des relations avec les Testateurs

→ CONTACTEZ Carole Clément

 Par téléphone : 01 57 27 41 41

 Par email : carole.clement@icm-institute.org

 Par courrier : ICM - Service dons et legs
47 boulevard de l'hôpital - 75013 Paris

TOUT SAVOIR SUR LE LEGS

Un legs vous permet de transmettre une partie ou la totalité de vos biens. Pour être prise en compte, votre volonté de léguer doit faire l'objet d'un testament dûment rédigé. Cette disposition peut être modifiée ou annulée par vos soins à tout moment.

■ QUE POUVEZ-VOUS LÉGUER ?

Vous avez la possibilité de léguer **des biens mobiliers** (comme une somme d'argent, mais aussi des titres boursiers...), **des biens immobiliers** (une maison, un terrain, un local commercial...), ou encore **un contrat d'assurance-vie**, des droits d'auteur, des bijoux, des œuvres d'art...

Votre époux(se), vos enfants ou vos ascendants, si vous n'avez pas d'enfants, sont **des héritiers réservataires**. Pour eux, la loi prévoit des parts dites « réservataires », dont ils ne peuvent être privés. Vous pouvez alors disposer librement de la partie qui n'entre pas dans cette réserve : c'est **la quotité disponible**.

| Vos héritiers réservataires | Leur part réservataire | La quotité disponible pouvant être léguée à l'ICM |
|-----------------------------|------------------------|---|
| 1 enfant | 1/2 | 1/2 |
| 2 enfants | 2/3 | 1/3 |
| 3 enfants ou plus | 3/4 | 1/4 |
| Conjoint, sans descendant | 1/4 | 3/4 |

En l'absence d'héritier réservataire, vous pouvez librement répartir l'intégralité de vos biens selon votre volonté.

■ LES DIFFÉRENTES FORMES DE LEGS

→ Le legs universel

Vous léguerez la totalité de vos biens à un seul ou à plusieurs bénéficiaires (personne et/ou fondation). Ceux-ci se partageront les biens selon la proportion indiquée dans le testament, ou à parts égales si rien n'est précisé.

Le legs universel est éventuellement réduit de la part réservataire des héritiers directs.

→ Le legs à titre universel

Vous léguerez une quote-part (30 %, 50 %...) de vos biens ou une catégorie de biens (tous les biens immobiliers composant ma succession, mes actions, mes bijoux...).

→ Le legs particulier

Vous léguerez un ou plusieurs biens précisément désignés (une somme d'argent, une maison, le contenu d'un coffre...).



BON À SAVOIR

- Les legs au bénéfice d'une fondation reconnue d'utilité publique comme l'ICM sont totalement exonérés de droits de succession.

■ RÉDIGER VOTRE TESTAMENT

Le testament vous permet de formaliser les volontés que vous souhaitez voir accomplies après votre décès. Les dispositions figurant dans votre testament prennent effet à compter de votre disparition. Vous pouvez à tout moment, de votre vivant, modifier ou révoquer votre testament.

On distingue 2 principales formes de testament :

→ Le testament olographe

Le testament olographe est la forme la plus communément utilisée. Vous rédigez vous-même entièrement votre testament sur papier libre. Ce document doit impérativement être daté et signé de votre main. Il peut ensuite être remis à votre notaire habituel qui le contrôlera et en assurera la garde et l'enregistrement au Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés.

→ Le testament authentique

Vous avez la possibilité de réaliser votre testament devant notaire, en le lui dictant en présence de deux témoins ou devant deux notaires.

Vous devrez alors signer ce document de votre main. Le notaire le conservera et l'enregistrera au Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés.

■ VOS MODÈLES DE TESTAMENT POUR LES LEGS

→ Pour un legs universel

*Ceci est mon testament qui révoque toutes dispositions testamentaires antérieures.
Je soussigné(e),
né(e) le,
à,
demeurant,
institue pour légataire universel l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière dont le siège social est situé à l'Hôpital de la Pitié-Salpêtrière 47, Boulevard de l'Hôpital - 75013 Paris.
Je lui lègue tous les biens mobiliers et immobiliers qui constitueront ma succession au jour de mon décès.*

*Fait à, le/...../.....
(Signature)*

→ Pour un legs à titre universel

*Ceci est mon testament qui révoque toutes dispositions testamentaires antérieures.
Je soussigné(e),
né(e) le,
à,
demeurant,
institue pour légataire à titre universel l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière dont le siège social est situé à l'Hôpital de la Pitié-Salpêtrière 47, Boulevard de l'Hôpital - 75013 Paris. Je lui lègue (30 %) des biens qui constitueront ma succession au jour de mon décès.*

*Fait à, le/...../.....
(Signature)*

■ NOS CONSEILS POUR BIEN PRÉPARER VOTRE SUCCESSION

Il convient de choisir la forme de testament la mieux adaptée et de respecter certaines règles :

- Mentionnez explicitement et intégralement les nom(s) et adresse(s) des personnes et/ou des organismes auxquels vous désirez léguer ;
- Évitez toute rature sur un testament : elle pourrait l'invalider ;
- Faites en sorte que votre testament soit facilement découvert après votre décès : soit en le confiant à votre notaire qui le fera enregistrer au Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés, soit en le donnant à une personne de confiance qui indiquera son existence au notaire le moment venu ;
- Datez et signez votre testament.

Prenez le temps de la réflexion et n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec un notaire qui saura vous conseiller.



Pour toute question, votre contact dédié à l'ICM :

Mme Carole Clément - 01 57 27 41 41 - carole.clement@icm-institute.org



Témoignage de Monsieur P.

« J'ai pris l'habitude de faire des dons régulièrement à l'ICM pour aider ses chercheurs et médecins à lutter contre les maladies du cerveau.

Mon épouse décédée était atteinte de la maladie d'Alzheimer, aussi je suis particulièrement concerné par les progrès que peut faire la recherche dans ce domaine. J'ai découvert récemment que j'avais la possibilité de renforcer mon soutien à l'ICM.

Étant sans enfant, avec pour seule famille une nièce avec laquelle je n'ai plus de contact, j'ai souhaité offrir mon héritage à l'ICM. J'ai rédigé un testament avec l'aide de mon notaire dans lequel j'ai indiqué mon souhait de léguer tous mes biens à l'ICM.

Aujourd'hui, je suis rassuré et fier car je sais qu'après mon départ, le fruit de toute ma vie bénéficiera à une cause qui me tient à cœur. »



BON À SAVOIR

- Demander à son notaire d'enregistrer son testament au Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés coûte environ 30 €.
- Le coût de réalisation d'un testament authentique devant notaire est d'environ 120 €.
- Sans héritier direct et sans testament, l'intégralité de votre patrimoine revient à l'État.

LA DONATION EN DÉTAIL

La donation est un acte réalisé obligatoirement chez un notaire par lequel vous transmettez de façon irrévocable et de votre vivant les droits ou la propriété d'un bien en faveur de l'ICM. L'intégralité des biens donnés servira à accélérer la recherche.

■ LES DIFFÉRENTES FORMES DE DONATIONS

→ La donation en pleine propriété

C'est la donation dans sa forme la plus simple. Le donateur donne l'intégralité d'un bien, en pleine propriété.

→ La donation en nue-propriété

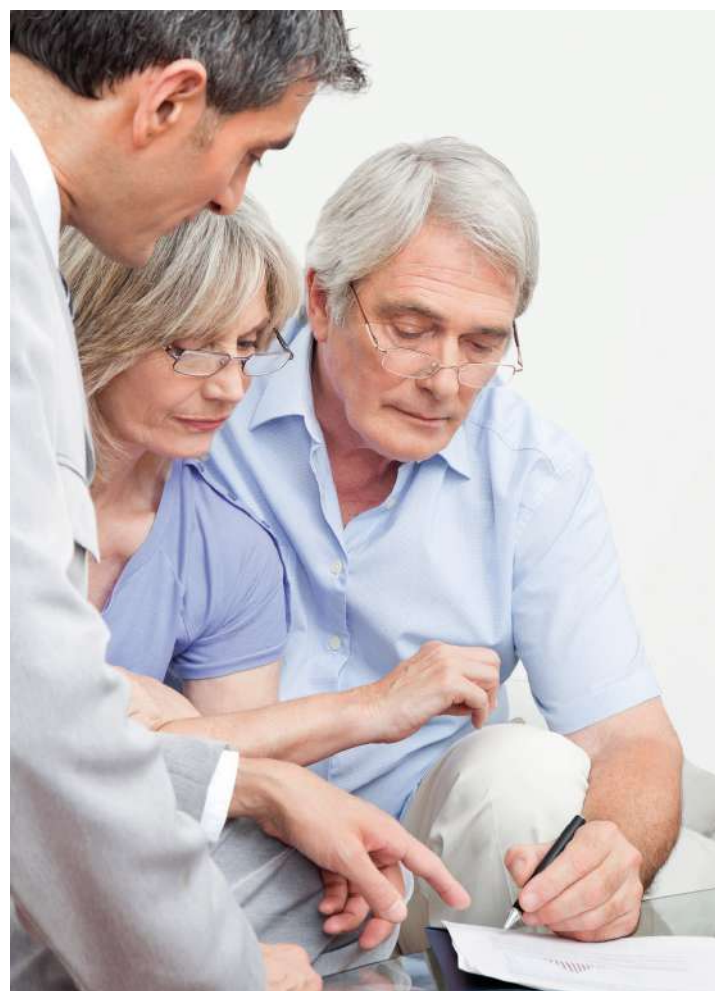
Le donateur cède la nue-propriété d'un bien et continue de son vivant à percevoir les fruits et revenus du bien donné (loyers, intérêts...).

→ La donation temporaire d'usufruit :

La propriété du bien est conservée par le donateur, alors que les fruits et revenus générés par ce bien sont perçus par l'organisme bénéficiaire.

5 conditions sont nécessaires à sa validité :

- La donation doit être constatée par un notaire ;
- Elle ne peut en aucun cas réduire les droits de l'usufruitier ;
- Elle doit être réalisée au profit d'organismes d'intérêt général habilités à recevoir des donations comme c'est le cas pour l'ICM ;
- Sa durée doit être au moins égale à 3 ans ;
- Les actifs donnés (revenus de valeurs mobilières, revenus locatifs...) doivent contribuer à la réalisation des missions de l'ICM.



■ LES AVANTAGES FISCAUX

- Les **donations en pleine ou nue-propriété** ouvrent droit pour le donateur à une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % du montant de la donation, dans la limite de 20 % de son revenu imposable.
- Pour les **donations temporaires d'usufruit**, les revenus de votre bien profitant à l'ICM ne sont plus soumis à l'Impôt sur le Revenu. Si vous êtes assujetti(e) à l'ISF, la valeur en pleine propriété de votre bien n'entre plus dans le calcul de votre base taxable à l'ISF pendant la durée de la donation.

L'ASSURANCE-VIE À LA LOUPE

L'assurance-vie est une solution simple et idéale pour transmettre un capital dans un cadre fiscal avantageux, hors succession. C'est par conséquent un moyen de soutenir très efficacement les programmes de recherche de l'ICM.

■ UN FONCTIONNEMENT SIMPLE

→ Durée et fiscalité

Le contrat doit être conservé pendant au moins 8 ans pour ouvrir droit aux exonérations fiscales sur les plus-values.

→ Sortie

L'intégralité des sommes capitalisées sera versée, à votre décès, au(x) bénéficiaire(s) du contrat que vous aurez désigné(s).

■ TROIS POSSIBILITÉS

→ Si vous avez déjà un contrat d'assurance-vie, vous pouvez :

- ajouter l'ICM aux autres bénéficiaires en indiquant la part ou le montant qui revient à chacun,
- ou désigner l'ICM à la place du ou des bénéficiaire(s) précédent(s).

→ Si vous n'avez pas encore de contrat d'assurance-vie, vous pouvez en souscrire un auprès d'une compagnie d'assurance ou d'une banque et désigner l'ICM comme bénéficiaire ou co-bénéficiaire en cas de décès.



NOS CONSEILS

Si vous désignez l'ICM comme bénéficiaire ou co-bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie, il est indispensable de compléter précisément la clause bénéficiaire afin d'éviter toute contestation ultérieure.

Nous vous rappelons nos coordonnées exactes à faire figurer : **Institut du Cerveau et de la Moelle épinière à l'Hôpital de la Pitié-Salpêtrière 47, boulevard de l'hôpital - 75013 PARIS.**

Dans tous les cas, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre conseiller habituel (banquier, assureur, gestionnaire de patrimoine, notaire) ou de votre contact ICM dédié : **Mme Carole Clément, 01 57 27 41 41, carole.clement@icm-institute.org**



BON À SAVOIR

- Vous pouvez à tout moment modifier le ou les bénéficiaire(s) de votre contrat d'assurance-vie.

LÉGUEZ À L'ICM ET AIDEZ-NOUS À ÉCRIRE L'AVENIR DE LA RECHERCHE

Par votre legs d'avenir, vous aidez les meilleurs spécialistes dans le domaine des neurosciences à mettre au point de nouveaux traitements contre les maladies du système nerveux.

**GRÂCE À VOUS, DEMAIN,
les hommes et les femmes resteront libres
de leur pensée et de leurs mouvements.**



FONDATION ICM
Hôpital Pitié-Salpêtrière
47, boulevard de l'Hôpital - 75013 Paris - France
www.icm-institute.org

Site Legs : legs.icm-institute.org
Votre contact privilégié :
Carole Clément : 01 57 27 41 41
carole.clement@icm-institute.org